

28 septembre 2010

10.168

**Recommandation du groupe socialiste****Révision de la LACI acceptée: et après?**

Suite à l'acceptation de la révision de la loi sur l'assurance chômage (LACI), le Conseil d'Etat est prié d'étudier les mesures qui permettent, sur le plan cantonal, de maintenir un soutien au retour à l'emploi ainsi que le maintien, voire le renforcement, des mesures d'intégration professionnelle pour les demandeurs d'emploi, particulièrement celles qui permettent un suivi pour les personnes en fin de droit.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat est invité à informer le Grand Conseil au plus vite des projections faites concernant le nombre de personnes qui se retrouveront en fin de droit au 1<sup>er</sup> janvier 2011, ainsi qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2011 et au 31 décembre 2011 afin de mesurer, de manière plus concrète, quelle sera l'ampleur des mesures à adopter suite à cette révision et peut-être appuyer une demande de mise en œuvre différée auprès de la Confédération au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Développement**

Le 26 septembre dernier, la population a donné son aval à une révision de la loi sur l'assurance chômage (LACI) dont les conséquences humaines, sociales et financières seront particulièrement lourdes pour notre canton. Ainsi, la population neuchâteloise ne s'y est pour sa part pas trompée, puisqu'elle a massivement rejeté cet objet. Sans se lancer dans une analyse approfondie, on remarque cependant que, bien plus que le Röstigraben dénoncé dans les médias, c'est avant tout la structure économique des différentes régions qui a joué un rôle dans ce scrutin. La coloration exportatrice de la plupart des cantons romands, la dimension industrielle des cantons de l'Arc jurassien et de pôles urbains à l'image de Bâle et par là même leur plus forte sensibilité aux fluctuations internationales en font tantôt des contributeurs importants à la richesse du pays, tantôt des régions plus fragiles en matière d'emploi. Ces caractéristiques ont amené les populations de ces régions à rejeter ce qu'elles ont perçu, à raison, non pas comme un projet d'assainissement, mais plutôt comme le démantèlement de l'aide au retour à l'emploi et au maintien de structures industrielles compétitives. D'autres villes, comme Berne et une partie importante de Zürich, qui connaissent une concentration de chômage supérieure à la moyenne de leur canton, ont également rejeté cette réforme.

Au-delà des compétences fédérales réglées par cette loi, et de l'application que devront en faire nos caisses de chômage, il reste un domaine où les cantons ont une marge de manœuvre intéressante. Ainsi, si les prestations sont clairement diminuées, c'est sur l'aide à l'intégration professionnelle qu'il convient de mettre l'accent aujourd'hui, ainsi que sur le suivi des personnes sans emploi. Le règlement concernant les mesures d'intégration professionnelle prévoit une série d'aides qui, faute de soutien cantonal, risquent de disparaître si l'on ne s'en tient qu'à la nouvelle réglementation fédérale. C'est pourquoi nous prions le Conseil d'Etat de se pencher sur le maintien, voire l'extension, de ces mesures, notamment pour les personnes qui se retrouveraient en fin de droit. L'étude du financement de ces dernières devrait également être mise en relation avec les montants budgétés pour 2011 au titre de l'augmentation de l'aide matérielle, puisque le lien est réel.

La seconde partie de notre demande est motivée par le fait que, bien que des signes de reprise économique soient annoncés, il semble pourtant que la situation tardera à se rétablir en particulier pour les chômeurs de plus longue durée qui sont aussi ceux que le marché du travail réintègre en dernier. Les mesures actuellement déployées pour les chômeurs en fin de droit permettent la réinsertion de bon nombre de personnes et ont une action très positive sur le moral et la place dans la société des demandeurs concernés. Il est à rappeler que le droit fédéral et cantonal impose que ces mesures d'intégration soient accompagnées systématiquement par un suivi effectué par les offices régionaux de placement. Les suivis continueront d'être financés intégralement par la Confédération.

Pour ce qui est des prévisions conjoncturelles, les économistes revoient à la baisse leurs chiffres très optimistes du premier semestre. Il est important pour la population neuchâteloise, particulièrement touchée par cette crise, de conserver les moyens jusqu'à maintenant à disposition, au moins jusqu'à ce que la situation s'améliore, afin d'éviter une catastrophe sociale.

**L'urgence est demandée.**

Signataires: S. Locatelli, B. Goumaz, T. Huguenin-Elie, C. Mermet, B. Hurni, C. Bertschi, J. Lebel Calame, C. Béguin, M.-C. Jeanprêtre Pittet, M. Bise, Ph. Loup, M. Castioni, A. Clerc-Birambeau, F. Cuche, J.-C. Berger, S. Fassbind-Ducommun, L. Renzo, A. Blaser, M. Giovannini, M. Béguelin, A. Houlmann et L. Zwygart-de Falco.